

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2023

OBJET :

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance et le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur - Cité Ressources, dans le cadre de la rédaction du nouveau Contrat de Ville

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER

Absent(s) :

M. Bernard LONG, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour donner le temps nécessaire à une évaluation approfondie des contrats de ville et à l'écriture du nouveau cadre contractuel.

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, a procédé, en 2022, à l'évaluation finale de son Contrat de Ville 2015/2020 prorogé jusqu'en 2022 (article 181 de la Loi n°2018-1317 du 28 Décembre 2018 des finances pour 2019) sous la forme d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019.

La réalisation de cette évaluation finale s'est faite dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Groupement d'intérêt public Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 Mars 2022.

Le Groupement d'intérêt public Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) a pour objet de venir en appui aux acteurs de la politique de la ville chargés de mettre en oeuvre, aux différentes échelles territoriales, cette politique publique et a pour mission d'accompagner la qualification des acteurs de la politique de la ville en Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Centre de Ressources Politique de la Ville (Cité Ressources - CRPV PACA) est un groupement d'intérêt public créé en 2002 dont les membres sont l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'Agence Régionale des Offices HLM (AROHLM).

Structure d'appui aux territoires, le Centre de Ressources est un lieu d'échanges et de confrontation, d'information et de formation, pour les différents acteurs de la Politique de la Ville.

Compte-tenu de la collaboration préexistante, et du travail déjà réalisé lors de l'évaluation finale du Contrat de Ville 2015 / 2020 et de leurs intérêts convergents, la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance et le Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) souhaitent à nouveau mettre en place un partenariat pour la rédaction du nouveau Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance qui débutera en 2024 pour s'achever en 2030, avec un point d'étape à mi-parcours, en 2027.

Le programme de travail du Centre de Ressources Politique de la Ville Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) avec la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance pour la rédaction de ce nouveau contrat ainsi que la contribution financière de 10 000 €, sont définis dans la convention de partenariat ci-jointe.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et du Développement Économique, Finances et Ressources Humaines réunies le 16 Mars 2023 ;

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant le partenariat entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-

Durance et le Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) jointe à la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 50

Le Vice-président



Jérôme MAZET

Le Secrétaire de Séance



Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 06 AVR. 2023

Affiché ou publié le :

06 AVR. 2023



CONVENTION DE PARTENARIAT

**entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
et le Groupement d'Intérêt Public Cité Ressources - Centre de Ressources
Politique de la Ville Provence-Alpes-Côte d'Azur**

relative à la rédaction du nouveau Contrat de Ville 2024/2030

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger DIDIER d'une part,

ET :

Le Groupement d'intérêt public Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) - 6 rue des Fabres - 13001 MARSEILLE (identifiant SIRET 181 337 122 00053), représenté par son Directeur ordonnateur, Monsieur Mustapha BERRA, d'autre part,

PREAMBULE :

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour donner le temps nécessaire à une évaluation approfondie des contrats de ville et à l'écriture du nouveau cadre contractuel.

Après avoir réalisé, en 2022, l'évaluation finale de son Contrat de Ville 2015/2020 prorogé jusqu'en 2022 (article 181 de la Loi n°2018-1317 du 28 Décembre 2018 des finances pour 2019) sous la forme d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance doit maintenant rédiger le nouveau Contrat de Ville qui débutera en 2024 pour s'achever en 2030 avec un point d'étape à mi-parcours en 2027.

Ce nouveau contrat devra s'articuler autour de quatre principales thématiques :

- 1- le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : aides à la création d'entreprises, accompagnement des "invisibles", mentorat...
- 2- La transition écologique et énergétique : "Fonds Vert", verdissement et renaturation quartiers résilients des programmes ANRU.
- 3 - L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse.
- 4 - La tranquillité et la sécurité publique : prévention, lutte contre les rodéos urbains et rixes.

La lutte contre toutes les discriminations sera un objectif transversal de ces nouveaux Contrats de Ville.

Concernant la méthode, la démarche devra être ascendante avec un partenariat élargi pour construire des projets les plus ajustés possibles aux besoins de la population, aux priorités du territoire et aux caractéristiques des quartiers.

La participation des habitants devra être encouragée au travers des conseils citoyens mais aussi de démarches plus souples permettant l'expression de leur capacité d'agir.

Pour sa part, le GIP Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA a pour objet de venir en appui aux acteurs de la politique de la ville chargés de mettre en œuvre, aux différentes échelles territoriales, cette politique publique.

Structure d'appui aux territoires, le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA a pour mission d'accompagner la qualification des acteurs de la politique de la ville en PACA. Il est ainsi

un lieu d'échange et de confrontation, d'information et de formation, pour les différents acteurs de la Politique de la Ville.

Ses missions consistent de façon prioritaire à :

- organiser les échanges d'expériences sur les savoirs et les savoirs-faire,
- élaborer et promouvoir des outils de capitalisation,
- susciter la réflexion et le débat autour des questions clés de la Politique de la Ville,
- favoriser la circulation de l'information par une veille informatique et la facilitation de l'accès aux sources et ressources documentaires,
- contribuer au développement des fonctionnements en réseau.

Dans ce cadre, et compte-tenu de leurs intérêts convergents, le GIP Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaitent mettre en place un partenariat pour la rédaction du nouveau Contrat de Ville de l'agglomération Gap-Tallard-Durance.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et le GIP Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA, pour la rédaction du nouveau Contrat de Ville.

Le programme de travail ci-après détaillle les étapes de la démarche :

Etape 1 : Appui méthodologique et soutien à la démarche

Dans cette étape, il s'agira de :

- définir le calendrier et les modes de travail,
- identifier les personnes ressources et partenaires à mobiliser,
- définir collectivement les axes prioritaires, les enjeux et finalités du nouveau contrat,

Etape 2 : Mobilisation des données existantes, animation de groupes de travail et rédaction du projet

- Mobiliser les données existantes (diagnostic territorial, évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2022...) pour définir les grandes orientations du nouveau Contrat de Ville.
- Animation de groupes de travail par thématiques en encourageant la participation des habitants.
- Compilation des travaux et rédaction du projet de nouveau Contrat.

Etape 3 : Validation du projet

- Présentation du projet au Comité de Pilotage du Contrat de Ville
- Modifications éventuelles avant validation de la version définitive du nouveau Contrat de Ville.

Article 2 - Engagements des partenaires

Prenant en compte la définition de la mission ci-dessus décrite, le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA propose une méthodologie commune d'élaboration et de réalisation de la rédaction du nouveau Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la présente convention.

Le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'accordent sur une méthodologie et un calendrier d'exécution de la mission, objet de la convention.

Des points d'étape réguliers devront être proposés par le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA selon des modalités à définir (Comité technique, ...).

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à apporter son appui et ses moyens autant que de besoin à la réalisation de la rédaction du nouveau Contrat de Ville, notamment en mettant à disposition du Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA, les documents nécessaires à la réalisation de la convention.

Article 3 - Instance de suivi

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville sera tenu informé de la mise en œuvre de la rédaction du nouveau Contrat de Ville et les travaux réalisés seront soumis à sa validation.

Article 4 - Conditions financières

L'intervention financière de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance pour la réalisation de cette convention est estimée à 10 000 €. Elle sera versée en une seule fois.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et trouvera son terme au 31 Décembre 2023. Elle pourra donner lieu à des avenants ayant pour objet de prolonger la durée de la convention et une intervention financière y afférant, le cas échéant.

Article 6 - Modification de la convention

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

Article 7 - Litiges

Chacune des parties peut résilier la présente convention sans justification, en cours d'exécution, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord, chacune des parties pourra saisir le Tribunal compétent.

Fait à Gap, le
En deux exemplaires.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,

Le Représentant légal de
Cité Ressources - CRPV PACA,

Roger DIDIER

Mustapha BERRA

